



# Arrivée d'un collaborateur ou changement de logiciel ou de tiers déclarant : qu'est ce que le signalement d'amorçage en DSN?



**Le signalement d'amorçage en DSN est un signalement non obligatoire ayant pour vocation de transmettre les informations pouvant avoir un impact sur la couverture des droits des salariés ainsi que sur le calcul du prélèvement à la source (PAS).**



**Il ne se substitue pas aux formalités en vigueur auprès des organismes et administrations concernés.**



## Il permet d'amorcer en paie les données variables pour un individu afin de :

- Récupérer le taux de Prélèvement à la Source (PAS) de manière dynamique
- Initialiser le processus d'affiliation ou modifier les paramètres pour les contrats des Organismes Complémentaires (OC)
- Obtenir en anticipation le Bilan d'Identification du Salarié (BIS)
- Récupérer le numéro de contrat précédemment déclaré, afin d'assurer un chainage correct lors d'une mutation ou d'un changement de tiers-déclarant ou de logiciel déclaratif





## ... et les cas d'usages possibles sont les suivants :

**01 - Embauche effective de l'individu**

**02 - Embauche de l'individu suite à une mutation**

**03 - Fin de dispense d'affiliation**

**04 - Changement des paramètres du contrat collectif prévoyance, santé complémentaire, retraite supplémentaire**

**05 - Transmission de l'ensemble d'une population à affilier à un nouveau contrat (individu faisant partie d'une population à affilier à un nouveau contrat)**

**06 - Appel de taux de PAS pour un individu non salarié**

**07 - Changement de tiers déclarant ou changement de logiciel déclaratif**



**Une fois le signalement d'amorçage envoyé, vous obtiendrez en retour les informations attendues via un CRM dédié qui vous sera remis.**



**Selon la nature du signalement d'amorçage, plusieurs types CRM vous seront envoyés avec les retours des organismes destinataires**



## 01 - Embauche effective de l'individu



- Le BIS qui permet de vérifier si l'individu est reconnu au Système National de gestion des identifiants
- Le taux PAS de l'individu transmis par la DGFIP
- La bonne réception des informations véhiculées dans le signalement par les Organismes complémentaire et également un retour sur la bonne prise en compte des informations dans les systèmes d'informations





## 02 - Embauche de l'individu suite à une mutation

- Le BIS qui permet de vérifier si l'individu est reconnu au Système National de gestion des identifiants
- les informations de son/ses anciens contrats s'ils sont retrouvés dans une DSN mensuelle, à savoir :
  - Le mois principal déclaré de la DSN mensuelle
  - La date de début du contrat
  - La nature du contrat
  - Le numéro de contrat
- Le taux PAS de l'individu transmis par la DGFIP
- La bonne réception des informations véhiculées dans le signalement par les Organismes complémentaire et également un retour sur la bonne prise en compte des informations dans les systèmes d'informations



**03 - Fin de dispense d'affiliation**

**04 - Changement des paramètres du contrat collectif prévoyance, santé complémentaire, retraite supplémentaire**

**05 - Transmission de l'ensemble d'une population à affilier à un nouveau contrat (individu faisant partie d'une population à affilier à un nouveau contrat)**



- Le BIS qui permet de vérifier si l'individu est reconnu au Système National de gestion des identifiants
- La bonne réception des informations véhiculées dans le signalement par les Organismes complémentaire et également un retour sur la bonne prise en compte des informations dans les systèmes d'informations





## 06 - Appel de taux de PAS pour un individu non salarié



- Le BIS qui permet de vérifier si l'individu est reconnu au Système National de gestion des identifiants
- Le taux PAS de l'individu transmis par la DGFIP





## 07 – Changement de tiers déclarant ou changement de logiciel déclaratif

- Le BIS qui permet de vérifier si l'individu est reconnu au Système National de gestion des identifiants
- les informations de son/ses anciens contrats s'ils sont retrouvés dans une DSN mensuelle, à savoir :
  - Le mois principal déclaré de la DSN mensuelle
  - La date de début du contrat
  - La nature du contrat
  - Le numéro de contrat
- Le taux PAS de l'individu transmis par la DGFIP



**Le service TOPAZE a été mis en place avec la déclaration du PAS en DSN en 2019. Avec son arrêt programmé début 2025, l'usage du signalement d'amorçage prend tout son sens!**



**Cependant, tous les éditeurs n'ayant pas le même degré de maturité dans le développement du signalement d'amorçage, par dérogation, il est admis que sur l'année 2025, les signalements de nature 01 - Embauche effective de l'individu et 02 - Embauche de l'individu suite à une mutation ne portent pas les données des Organismes Complémentaires pour accélérer la mise en disposition du signalement dans les logiciels de paie**





Le SADV pour les OC : gestion des affiliations aux contrats complémentaires santé, prévoyance et retraite supplémentaire

- Présenté par les fédérations d'Organismes Complémentaires
- CTIP, France Assureurs, Mutualité Française



## Signalement d'amorçage des données variables (SADV) 1/3

Signalement ayant pour vocation à transmettre les informations susceptibles d'avoir un impact sur la couverture des droits des salariés, utilisé par :

La DGFIP, pour retourner avec un CRM le taux personnalisé de prélèvement à la source d'un individu

Les Organismes Complémentaires (OC) et leurs délégataires de gestion (DG), pour initier le processus d'affiliation à leurs contrats

Les natures de l'évènement déclencheur du signalement reçues par les OC sont :

- 01 - Embauche effective de l'individu
- 02 - Mutation de l'individu sans rupture du contrat de travail
- 03 - Fin de dispense d'affiliation
- 04 - Changement des paramètres salarié du contrat collectif prévoyance, santé complémentaire, retraite supplémentaire
- 05 - Transmission de l'ensemble d'une population à affilier à un nouveau contrat



## Signalement d'amorçage des données variables (SADV) 2/3

En traitant le SADV, l'organisme complémentaire ou son délégataire peut **anticiper l'affiliation** de l'individu

Avant la réception de la DSN mensuelle, il est en mesure de :

Contacté l'individu pour qu'il complète les éléments le concernant (situation familiale, situation administrative, RIB, déclaration de bénéficiaires, ...) selon les modalités de communication de chaque gestionnaire (courrier, mail, autre)

Optimiser le service rendu à l'individu (puisque'il a connaissance de son existence) en offrant au plus tôt :

Une gestion des droits accélérée quelles que soient les garanties

La délivrance au plus tôt de la carte de tiers-payant

L'accès à certaines prestations ou services proposés par les organismes complémentaires ou leurs délégataires de gestion



## Signalement d'amorçage des données variables (SADV) 3/3

### Composition de la DSN pour les OC

On retrouve toujours,

les données du contrat collectif,  
de l'individu,  
du contrat de travail,  
de l'affiliation au contrat collectif

Eventuellement,

les ayants droits,  
l'ancienneté,  
le lieu de travail  
motif de suspension de l'exécution  
du contrat de travail (cas par  
exemple de chômage intempérie  
dès le 1er jour d'embauche)

Blocs	Cardinalités
06 Entreprise	1,1
11 Etablissement	1,1
15 Adhésion Prévoyance	1,*
30 Individu	1,1
40 Contrat	1,*
65 Autre suspension de l'exécution du contrat	0,1
70 Affiliation Prévoyance	1,*
73 Ayant-droit	0,*
86 Ancienneté	0,*
85 Lieu de travail ou établissement utilisateur	0,*



# Bénéfices à traiter les signalements d'événement

Signalement d'amorçage des données variables (SADV)

Nature de l'évènement	Bénéfices pour le déclarant et l'assuré	Bénéfices pour l'OC ou son DG
01 = Embauche effective de l'individu	<p>Les droits à prestations de l'assuré sont ouverts au plus vite</p> <p>La prise en compte des entrées en paye est anticipée et réduit la charge de travail en fin de mois</p>	<p>La prise en compte des nouvelles affiliations est faite sans délai et pouvoir lisser davantage cette charge participe à fournir un meilleur service au client</p> <p>Le gestionnaire OC/DG est en mesure de traiter plus rapidement les différents signalements concernant ces nouveaux affiliés (arrêt de travail, fin de contrat)</p>
Autres natures : 02, 03, 04 et 05	Mêmes bénéfices pour le déclarant et l'assuré	Mêmes bénéfices pour l'OC ou son DG





## Pour les déclarants et tiers-déclarants

### IMPORTANT :

Le service Topaze utilisé actuellement pour la récupération du taux PAS personnalisé sera fermé en décembre 2024

Le SADV devient l'unique possibilité de récupérer ce taux

Le SADV est un signalement d'évènement déclaré une seule fois et adressé à tous les organismes destinataires

La transmission du SADV au « fil de l'eau » permet de lisser la charge du gestionnaire de paie pendant le mois (ce qui est fait n'est plus à faire en fin de mois pour la paie et la DSN 😊)



# Cartographie des process

## Du SADV à l'affiliation – cartographie des process

### 1 L'EMPLOYEUR

- 1.1 Signature contrat(s) collectif(s)
- 1.2 Informe l'assuré des contrats/garanties disponibles
- 1.3 L'employeur informe le déclarant ou tiers-déclarant du choix de l'assuré (l'employeur est responsable de la validation de la dispense)

### 2 LE DECLARANT ou LE TIERS DECLARANT

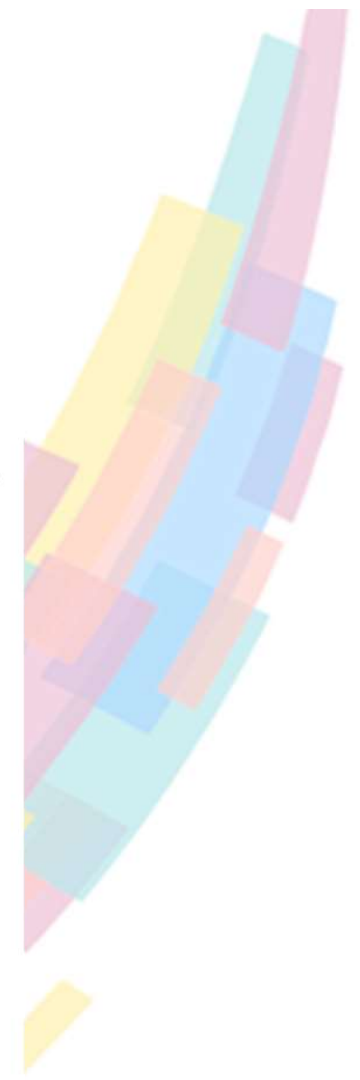
- 2.1 Le déclarant ou tiers-déclarant envoie le SADV = transmission du SADV à l'OC

### 3 L'ASSURE

- 3.1 Accord voire choix garantie (voire aussi dispense d'affiliation + éventuellement options fonction des possibilités)
- 3.2 Informe l'employeur de son accord et de son choix
- 3.3 Réponse à l'OC (transmission RIB, choix éventuel des options, info ayants droits le cas échéant, etc.)

### 4 L'ORGANISME COMPLEMENTAIRE (OC)

- 4.1 Emission des FP OC vers le déclarant ou le tiers-déclarant
- 4.2 Mise à disposition des CRM auprès du déclarant ou du tiers-déclarant
- 4.3 Contacte l'assuré pour infos et demandes complémentaires
- 4.4 Dans le cas où la gestion de la dispense d'affiliation est déléguée à l'OC par l'employeur, celui-ci doit en informer l'employeur sitôt le choix de l'assuré connu
- 4.5 Flux retour confirmation affiliation (ou de dispense le cas échéant) vers l'employeur
- 4.6 Ouverture service (émission de la carte TP, droits prévoyance, droits retraite supplémentaire, etc.)



# Cartographie des process

